Insee flash







n° 95 - novembre 2008



L'économie sociale de Champagne-Ardenne Une présence dans tous les territoires, mais plus ancrée dans l'urbain

Le poids de l'économie sociale dans l'ensemble du marché du travail diffère selon les territoires, au regard de leur caractère plus ou moins urbain, de leur spécialisation économique et de leur histoire. Il varie de 8 % en Haute-Marne à 11 % dans la Marne et de 4 à 21 % dans les territoires de pays.

L'associatif est implanté dans tous les pays, même les plus ruraux, à travers le secteur social. Avec les coopératives de crédit, le secteur coopératif est aussi bien représenté. Dans les zones agricoles, les grandes coopératives agroalimentaires renforcent la présence de l'économie sociale. L'emploi dans les mutuelles se concentre dans les agglomérations.

in 2005, l'économie sociale de Champagne-Ardenne emploie 41 610 salariés, dont la moitié se situe dans la Marne. Dans ce département, le poids de l'économie sociale dans l'emploi salarié total (11 %) est plus élevé que dans les autres départements de la région et qu'en France métropolitaine (9,6 %). L'Aube se classe dans la moyenne nationale. L'économie sociale contribue pour 9 % à l'emploi salarié des Ardennes et pour 8 % à celui de Haute-Marne.

Cette publication est issue d'un partenariat entre l'Insee Champagne-Ardenne, la Chambre régionale de l'économie sociale de Champagne-Ardenne (Cresca), la Préfecture de la région Champagne-Ardenne (Sgar), le Conseil régional de Champagne-Ardenne et l'Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca).



Des caractéristiques différentes selon les départements

La Marne se distingue par un poids important des coopératives. Elle regroupe 65 % des salariés des coopératives champardennaises. Le caractère plus urbain de la Marne, ses grandes productions agricoles et la présence de la métropole rémoise ont favorisé le développement de deux formes de coopératives : celle du crédit et celle de l'agroalimentaire (transformation de céréales, de luzerne et de betteraves, champagnisation...). Chacune participe pour 34,5 % au secteur coopératif marnais. Au regard de la taille importante des coopératives agroalimentaires, la Marne contribue pour moitié aux effectifs salariés de l'économie sociale de la région, plus que son poids dans l'ensemble du marché du travail.

Pour ce département, en lien avec le poids du secteur coopératif, la part des associations dans l'effectif salarié de l'économie sociale est la plus faible des quatre départements de Champagne-Ardenne.



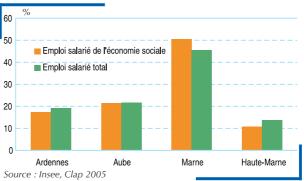






www.insee.fr

Répartition des emplois salariés de Champagne-Ardenne



L'économie sociale dans les départements

mplois salariés	Établissements employeurs
7 240	810
8 920	910
20 980	1 790
4 470	570
41 610	4 080
	8 920 20 980 4 470

Souce: Insee, Clap 2005

Cependant, avec 240 emplois salariés associatifs pour 10 000 habitants, la Marne détient la densité la plus élevée de la région, légèrement inférieure à la densité moyenne de France métropolitaine. La Marne regroupe près des deux tiers des 2 000 emplois salariés des mutuelles d'assurance implantées en Champagne-Ardenne, mais seulement un peu plus du tiers des salariés des mutuelles de prévoyance de la région.

L'Aube se caractérise par un secteur associatif développé particulièrement dans le domaine social. La densité d'emplois dans les associations, 230 emplois pour 10 000 habitants, se situe légèrement en dessous de la densité marnaise (240). Mais la

densité d'emplois du seul secteur social est la plus élevée des guatre départements de la région : 130 emplois pour 10 000 habitants contre 110 dans la Marne et en Haute-Marne et 105 dans les Ardennes. Elle dépasse même la densité de France métropolitaine (115). L'importance du domaine social se mesure également par sa part dans l'emploi associatif. Dans l'Aube, 57 % des salariés des associations travaillent dans le secteur social contre 52 % en Champagne-Ardenne et 46 % dans la Marne. Hormis les crèches et garderies, davantage localisées dans la Marne, les différentes activités sociales sont très présentes et tout particulièrement l'aide à domicile et l'aide aux personnes âgées. Du fait de la présence de grandes coopératives agroalimentaires, le secteur coopératif est largement implanté dans l'Aube mais dans une moindre mesure que dans la Marne

Les Ardennes rassemblent 21,5 % des effectifs des mutuelles de Champagne-Ardenne, alors que le département ne représente que 17 % des effectifs régionaux de l'économie sociale et 19 % de l'ensemble des emplois salariés de la région. Les mutuelles de prévoyance, historiquement bien ancrées dans les Ardennes à travers la création de mutuelles d'entraide ouvrières, concentrent

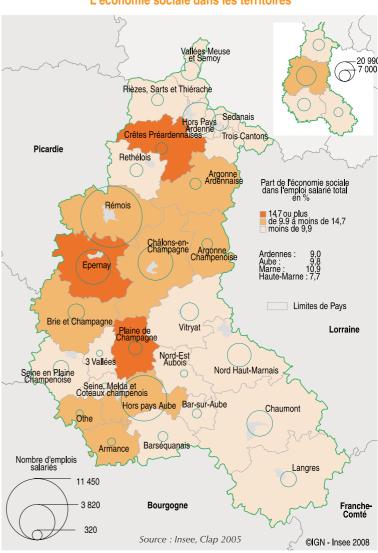
> Un ancrage plus marqué dans les zones urbaines

Les établissements de l'économie sociale, plus encore que ceux de l'ensemble de l'économie, s'installent dans les zones les plus densément peuplées. Les pôles urbains regroupent 71 % des emplois salariés de l'économie sociale de la région, contre 69 % des salariés tous secteurs confondus. Les mutuelles, et dans une moindre mesure les associations à compétence départementale ou régionale, installent leur siège en ville : 95 % des salariés des mutuelles et 72 % des salariés des associations exercent leur activité dans un pôle urbain. De même, le siège social des coopératives de crédit étant souvent localisé dans les agglomérations, 75 % de leurs salariés travaillent dans une commune urbaine. Au contraire, 70 % des salariés des coopératives agroalimentaires, implantées au plus près des productions agricoles, exercent leur activité dans une commune rurale.

92 % des emplois salariés des mutuelles du département. Pour l'ensemble de la Champagne-Ardenne, les salariés des mutuelles se répartissent à part égale entre prévoyance et assurance.

La Haute-Marne, département le moins urbain, avec 46 % de la population résidant dans l'espace rural, contre 34 % dans les Ardennes ou l'Aube et 13 % dans la Marne, dispose d'un secteur de l'économie sociale en retrait. Seulement 10,7 % des salariés de l'économie sociale de la région sont localisés dans ce département, alors que la Haute-Marne pèse pour 13,7 % dans l'ensemble des emplois de la région. Cette sous représentation haut-marnaise se retrouve dans les trois principales familles de l'économie sociale : associations, coopératives et mutuelles. La densité d'emplois dans les associations s'élève à 200 emplois salariés pour 10 000 habitants contre 220 en Champagne-Ardenne et 260 en France métropolitaine. En revanche, avec près de 100 salariés, la Haute-Marne regroupe 41 % des salariés des fondations, soit presque autant que la Marne.

L'économie sociale dans les territoires



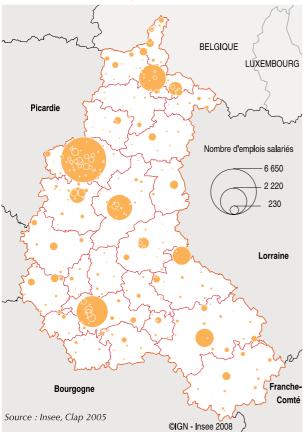
Répartition des emplois salariés de l'économie par famille et département

Unité : nombre	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Économie sociale	
Ardennes	1 115	425	5 665	35	7 240	
Aube	1 730	400	6 790	0	8 920	
Marne	6 140	955	13 785	100	20 980	
Haute-Marne	425	200	3 750	95	4 470	
Champagne-Ardenne	9 410	1 980	29 990	230	41 610	
0 1 01 0005						





Localisation des emplois salariés des associations champardennaises





De 4 % à 21 % des emplois salariés des territoires

Le nombre d'emplois salariés de l'économie sociale varie fortement d'un pays à l'autre en lien avec le niveau de population du pays, son caractère plus ou moins urbain, et la nature de son économie. L'économie sociale n'occupe qu'une centaine d'emplois salariés dans le pays de Seine, Melda et Coteaux Champenois, pays parmi les plus petits avec 11 000 habitants. Dans le pays Rémois, le plus peuplé avec 288 000 habitants, elle emploie 11 445 personnes.

Rapportée à l'emploi salarié total du territoire, l'économie sociale apparaît en retrait dans tous les territoires de Haute-Marne, dans ceux du nord des Ardennes et dans plusieurs petits territoires aubois. Elle est davantage présente dans la plupart des territoires de la Marne.

Du fait de la présence de grandes coopératives agroalimentaires, l'économie sociale constitue une part particulièrement élevée au sein de l'emploi salarié total dans les pays de Plaine de Champagne (21 %), des Crêtes Préardennaises (16 %) et d'Épernay-Terres de Champagne (15 %). Au contraire, son poids est moins élevé dans les pays des Trois Vallées (5,8 %), de Langres (5,8 %), du Nord-Est Aubois (5,5 %) et de Seine, Melda et Coteaux Champenois (4 %).



Un secteur coopératif développé et présent partout

Hormis dans le pays de Seine, Melda et Coteaux Champenois, le secteur coopératif est présent dans chacun des territoires de Champagne-Ardenne. Cette omniprésence résulte de celle des coopératives de crédit — établissements bancaires — même si elles emploient peu de salariés dans les pays les plus ruraux.

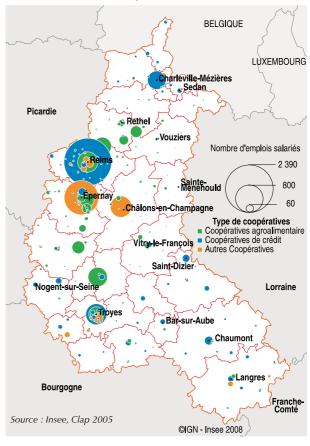
Le poids de la coopération dans l'économie sociale dépasse le poids moyen national (13,6 %) dans 15 pays sur les 27. Dans ceux d'Épernay, de la Plaine de Champagne et des Crêtes Préardennaises, les coopératives contribuent même à plus de la moitié des emplois salariés de l'économie sociale du territoire, en raison de la présence de nombreuses coopératives agroalimentaires. Le pays Rémois (2 500 salariés en coopératives), le pays d'Épernay (2 000 salariés) et le pays de Châlons-en-Champagne (1 050 salariés) concourent pour 60 % aux emplois salariés des coopératives de Champagne-Ardenne.



L'associatif implanté dans tous les territoires à travers le secteur social

Chacun des territoires de Champagne-Ardenne accueille au moins une association employant des salariés. Le secteur associatif représente même plus de 80 % des salariés du secteur de l'économie sociale pour 14 pays sur les 27 de la région. Les pays ruraux affichent une densité de l'emploi salarié des associations par habitant plus faible que les pays plus urbains qui comportent une agglomération d'au moins 5 000 emplois. Parmi les seconds figurent le pays Rémois, le pays de Châlons-en-Champagne et le pays de Chaumont, ainsi que les territoires « hors pays Ardennes » et « hors pays Aube » incluent respectivement les communes Charleville-Mézières et de Troyes. Le pays de l'Argonne Champenoise, plutôt rural, se distingue par une forte densité de salariés en associations pour 10 000 habitants, du fait de l'implantation à Sainte-Menehould d'un établissement d'aide par le travail de plus de 100 salariés. La présence d'un établissement de cette taille voire de taille moindre pour les

Localisation des emplois salariés des coopératives champardennaises





petits territoires au tissu productif peu développé, peut influer fortement sur la densité d'emplois.

Le secteur social, composante dominante des activités des associations de Champagne-Ardenne avec 52 % des emplois salariés, l'est aussi pour chacun des territoires. La part des activités sociales dans l'ensemble des emplois salariés des associations varie de 32 % à 95 % selon les territoires. Tous les pays ont au moins un établissement employeur dans l'aide à domicile, l'aide par le travail, ou l'accueil de personnes handicapées ou âgées.

Les associations de culture-loisirs et sportives, même si elles ne génèrent pas toujours de nombreux emplois salariés, sont implantées sur un grand nombre de territoires, assurant ainsi un service de proximité à la population. Seulement quatre pays n'ont aucune association employeuse dans le secteur de la culture et des loisirs et sept pays n'en ont aucune dans le sport. En revanche, sur les 27 territoires, 14 parmi les plus ruraux n'ont aucune association employeuse dans le domaine de la santé (centre d'autodialyse, centre de soins infirmiers...).



Mutuelles et fondations, deux familles de l'économie sociale moins territorialisées

Les 290 salariés des dix fondations de Champagne-Ardenne se répartissent sur seulement 6 territoires parmi les 27 de la région. Les 170 établissements mutualistes employeurs de la région sont implantés dans seulement 14 territoires. Ces quatorze territoires comprennent ceux structurés autour des douze pôles urbains, auxquels s'ajoutent les pays de Bar-sur-Aube et des Vallées de Meuse et Semoy. Ces deux derniers ne possèdent qu'un seul établissement employeur. 95 % des salariés des mutuelles de la région exercent leur activité dans les six territoires organisés autour des six villes les plus peuplées de la région ou dans le pays des Vallées de Meuse et Semoy. Ce dernier territoire est un pays rural sans pôle urbain, en dehors de l'influence d'une agglomération, mais le deuxième pays le plus densément peuplé de Champagne-Ardenne.

Audrey Déjoie-Larnaudie, Sandrine Rigollot



> POUR EN SAVOIR PLUS

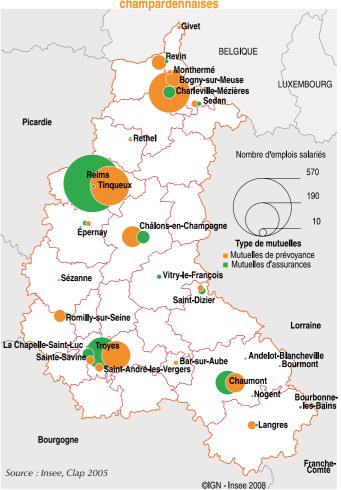
« L'économie sociale de Champagne-Ardenne : un salarié sur dix, un établissement sur dix », Audrey Déjoie-Larnaudie, Insee Flash n° 93, septembre 2008.



> DÉFINITIONS

Le pôle urbain est une unité urbaine, ensemble d'une ou plusieurs communes d'au moins 2 000 habitants présentant une continuité du tissu bâti, offrant au moins 5 000 emplois. La Champagne-Ardenne compte 12 pôles urbains. L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées ; ces deux derniers ensembles constituant l'espace sous influence d'un ou de plusieurs pôles urbains pour l'accès à l'emploi).







> MÉTHODOLOGIE

Les 27 territoires étudiés correspondent aux 23 pays reconnus et 2 en cours d'organisation auxquels s'ajoutent, pour une partition complète de la région, un territoire libellé « hors pays Aube » constitué de Troyes et de communes auboises alentours non rattachées à un pays, et un territoire libellé « hors pays Ardennes » constitué de Charleville-Mézières et de communes ardennaises alentours.

Les communes isolées proches d'un territoire de projet mais non adhérentes à celui-ci ni à aucun autre ont été incluses au périmètre d'étude de ce territoire afin de faciliter l'analyse et de rendre la cartographie plus lisible. Il en est de même pour les communes enclavées dans un territoire.

Le périmètre des pays est celui au 1er janvier 2008 tel que transmis par le Secrétariat général aux affaires régionales (Sgar) de Champagne-Ardenne.

Champ:

Pour cette étude, le champ retenu est celui des établissements employeurs hors agriculture. En effet :

- le champ de l'agriculture n'est pas couvert de façon exhaustive par la source Clap utilisée;
- seules les associations ayant des salariés ou soumises à des obligations fiscales, réglementaires ou déclaratives comme l'ouverture d'un site internet ou d'un encart publicitaire dans un annuaire professionnel, sont tenues de s'immatriculer.



INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 60 00
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communicaton externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Stéphanie Michel - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2008 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA089560 -Dépôt légal novembre 2008



